



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur demeurant Chemin du Rénowelz(Mai) 7 à 7812 Mainvault. Le terrain concerné est situé Chemin du Rénowelz, 7 à 7812 Mainvault, et cadastré 17e division, section C n°4A4.

Le projet vise à transformer une grange en habitation, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : D.IV.6 et suivants : dérogation au plan de secteur (zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h (**uniquement de 8h à 12h du 1<sup>er</sup> juillet au 19 août 2022**);
- le jeudi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

**Une partie du dossier peut être consultée via le site [www.ath.be](http://www.ath.be)**

**L'enquête publique est ouverte le 22/07/2022 et clôturée le 31/08/2022**(les délais sont suspendus du 15/07 au 15/08).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage du centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202200189. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 31 août 2022 à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 15/07/2022

Le Directeur général f.f.,

David BATAILLE

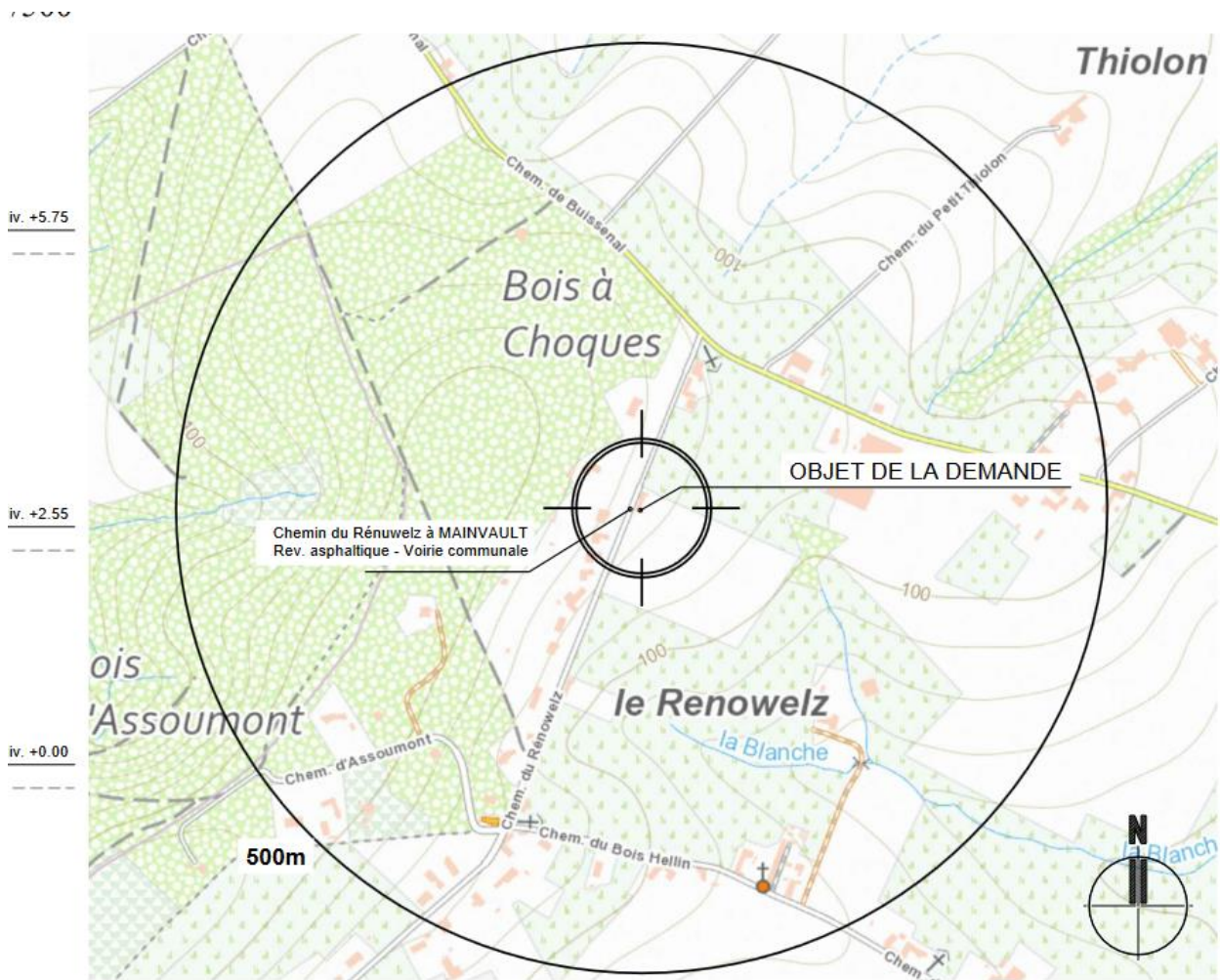
Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

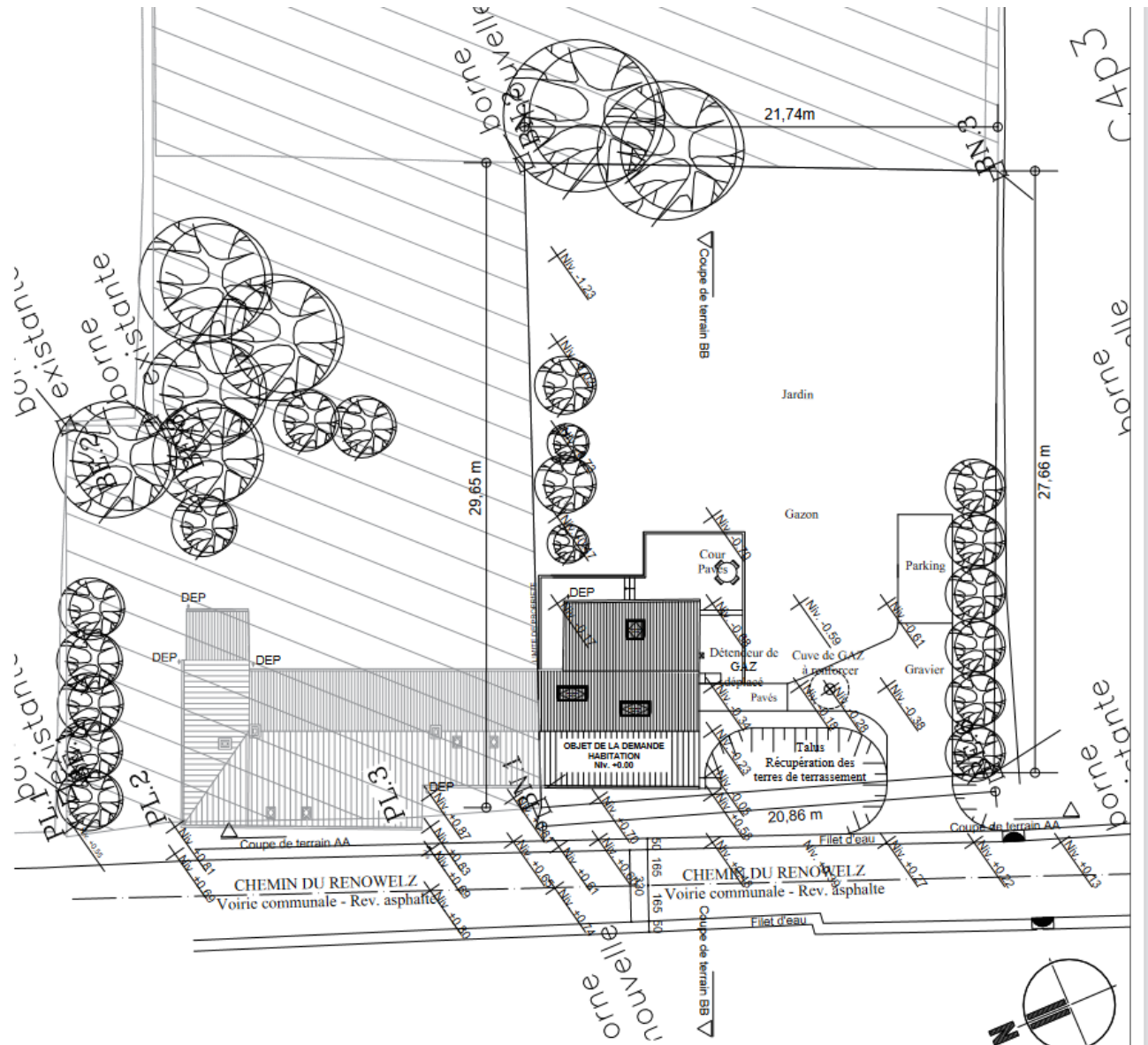


Wallonie





**SITUATION DU BIEN - Echelle : 1/5000**



OCCUPATION DE LA PARCELLE - Echelle : 1/200